ACADÉMIE
DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Note aux candidats individuels et en enseignement à distance
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
Session 2027
Aucune inscription hors délai ne sera acceptée

Avant toute inscription, prendre connaissance de la réglementation relative à l'examen sollicité sur le site Eduscol à l'adresse eduscol.education.fr (cliquez sur la rubrique « scolarité de l'élève et diplômes » puis « diplômes », puis « diplômes professionnels»)

1. PRE-INSCRIPTION :

Les pré-inscriptions s'effectuent **du mercredi 7 octobre au vendredi 13 novembre 2026.**
Pour rappel, vous devez vous inscrire dans votre académie de résidence.
Les candidats en établissement de formation doivent s'inscrire dans leur établissement.

La pré-inscription s'effectue obligatoirement à l'adresse :

https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/login

Etape 1 : Accédez à votre compte Cyclades

- **Si vous avez déjà un compte Cyclades :** munissez-vous de votre identifiant et mot de passe. Si vous avez perdu votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser en cliquant sur « mot de passe oublié »
- **Si vous n'avez pas de compte Cyclades :**
  Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être **valide et unique**. **Conservez bien votre mot de passe** (il doit comporter au moins 12 caractères dont au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre et un caractère spécial) pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat (convocation, relevés de notes). Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : vous avez 48h pour cliquer sur le lien **« Activer mon compte »**, sinon votre compte sera supprimé.

Etape 2 : Vous inscrire
Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription via l'icône « Ajouter une nouvelle candidature ».
A l'issue de l'inscription, **ne pas oublier d'enregistrer.**

IMPORTANT

Vous pouvez modifier votre pré-inscription en ligne **uniquement jusqu'au 13 novembre 2026.**
Si vous changez d'adresse postale, vous devrez **aussitôt communiquer la nouvelle adresse, par écrit, au Rectorat.**

2. INSCRIPTION DEFINITIVE :

ATTENTION PROCEDURE DEMATERIALISEE

Aucun document ne doit être envoyé par voie postale. L'ensemble des documents doit être téléversé sur votre compte Cyclades
Deux étapes à réaliser :

- Aller dans l'espace ***« mes documents »*** pour :
  - **Vérifier, imprimer, dater et signer** le récapitulatif de votre candidature
  - Editer la liste des pièces justificatives à téléverser sur votre compte Cyclades

- Aller dans l'espace ***« mes justificatifs »*** pour déposer en ligne :
  - le récapitulatif d'inscription **dûment signé et daté**
  - les **pièces justificatives** nécessaires à la validation de votre inscription. Sans ces pièces, votre inscription à l'examen sera refusée

Le téléversement de l'ensemble des pièces justificatives demandées sur votre compte Cyclades dans la rubrique « Mes justificatifs » doit être effectué pour **le 20 novembre 2026 au plus tard**

NB : une fois que **tous** les justificatifs sont déposés sur votre compte Cyclades, cliquez sur « J'ai fourni toutes mes pièces », puis validez.
Attention : vous ne pourrez plus les modifier.

IMPORTANT : Au-delà de cette date, votre candidature sera annulée si ces opérations n'ont pas été réalisées.

Pièces justificatives à fournir :

- Photocopie d'une **pièce d'identité**,
- **Relevé de notes de diplômes** obtenus
- Candidat ayant déjà subi une session du BAC PRO : photocopie du **dernier relevé des notes** obtenues à l'examen,
- Candidat n'ayant jamais subi une session du BAC PRO : **attestation de formation** et **de pratique professionnelle**,
- Candidat en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuves consulter le lien suivant : https://www.ac-nantes.fr/amenagement-d-epreuves-handicap-incapacite-temporaire-121583
- Candidat se présentant au titre de leur expérience professionnelle de 3 ans : **attestation d'activité**
- Candidat au bacpro « aménagement et finition du bâtiment », « intervention du patrimoine bâti », « menuiserie aluminium-verre », « ouvrages du bâtiment : métallerie », « technicien constructeur bois », « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre », « technicien d'études du bâtiment options A et B » et « travaux publics » : **attestation de formation relative aux échafaudages R408,**
- Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les candidats de moins de 25 ans.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Vous devez impérativement vous inscrire dans votre académie de résidence.
- Une notice d'information sur la réglementation du baccalauréat professionnel est disponible sur le site www.ac-nantes.fr, rubrique « scolarité-études-examens » puis « examens et résultats », « tous les examens », « baccalauréat professionnel », « inscription » puis « baccalauréat professionnel-Réglementation ».

Pour toute question concernant les inscriptions, adressez de préférence un courrier électronique à l'adresse dec.bcp@ac-nantes.fr ou téléphonez au 02 40 37 37 49.